

# - - - NOTRE PLEBISCITE - - -

(Suite)

MME A. TASCHEREAU,

Epouse de l'hon. ministre des Travaux  
Publics.

Sans être suffragette à la mode de Londres, il est permis de croire que ce serait une excellente chose si la femme pouvait dire son mot sur plus d'une question politique. Je ne parle pas de faire des discours, ni de disputer à ces messieurs la palme de l'éloquence, mais le vote est une manière discrète d'exprimer son opinion. Pourquoi la moitié du genre humain et non la moins bonne, est-elle exclue de ce privilège? Elle le possède dans le domaine municipal, pourquoi pas dans les affaires de l'état? Il est admis, je pense, que la femme a une influence salutaire à exercer dans la société. Sur bien des questions, cette influence ne ferait-elle pas pencher la balance au bon côté? Naturellement, je ne pousserais pas la logique jusqu'à réclamer l'éligibilité de la femme au Parlement; mais qu'au moins, on lui permette de dire son mot sur le choix des représentants de la nation qui n'est pas exclusivement composée d'hommes.

Adine Taschereau.

MME PASCAL POIRIER,

Epouse de M. le sénateur Poirier,  
de Shédiac, N.-B.

Le gouvernement des États n'est en définitive, que la lutte organisée contre l'anarchie. Après la guerre ce qu'il y a peut-être de plus humiliant pour les hommes, c'est d'en être réduits à se constituer un corps de police, tantôt avec un kaiser, tantôt avec un parlement pour chef, afin de se protéger, les citoyens, contre les citoyens, les royaumes contre les royaumes. Qu'avons-nous à faire dans cette galère, nous autres réputées le chef-d'œuvre de la création: à qui le Créateur, en tous cas, a mis la dernière main? Il y a bien assez de nos sœurs les amazones. Sursum corda! Laissons aux hommes leurs urnes électorales, et poursuivons, nous, notre ascension vers l'idéal. Ils voudront nous suivre, puisqu'ils nous aiment, et que nous avons la faiblesse de les aimer, les monstres! Bien cordialement à vous, Madame,

Anna Lusignan Poirier.

MME CHOQUETTE

Epouse de M. le sénateur P.-A.  
Choquette.

Je n'hésite pas à répondre que les veuves et les filles, ayant des propriétés et par conséquent intéressées à la bonne administration de la chose publique, devraient avoir le droit de voter aux élections fédérales et locales, comme elles ont, d'ailleurs, ce droit, aux élections municipales; je suis aussi, et bien fortement d'opinion, qu'une femme mariée, sous puissance de mari, ne doit pas avoir ce droit, et les raisons en sont, il me semble, nombreuses et faciles à comprendre. D'abord la seule politique de la femme mariée, ne devrait être que celle de la bonne administration de sa maison, et par là le bien être et le confort de son mari et de ses enfants; elle ne doit jamais s'exposer à venir en contradiction avec son maître et seigneur... car d'après le Code Civil, elle lui doit obéissance complète, et doit le suivre partout... Or qu'advierait-il si le candidat de son choix, n'était pas celui préféré par son mari? de deux choses l'une; ou il lui faudrait, pour obéir à son mari, suivant le Code, sacrifier ses opinions et sa conscience et voter pour l'homme qu'elle croirait le moins qualifié à la représenter au Parlement, ou ne pas lui obéir, mais suivre les dictées de sa conscience et aller, malgré lui, voter pour le candidat de son propre choix, candidat qui lui plaira plus que celui de son mari, non pas, bien souvent, avouons-le franchement, parce qu'il sera le plus qualifié, mais le plus joli et le plus séduisant... car, faisons en encore l'aveu, si l'homme pense plus qu'il ne voit, la femme par excès de sensibilité sent plus profondément qu'elle ne pense. L'on voit de suite surgir ces malheureuses discussions et leurs tristes conséquences. Or tout cela sera évité, si la femme mariée n'a pas le droit de vote; d'ailleurs, d'après ce que j'ai souvent entendu dire par mon mari et d'habiles politiques, sans avoir le droit de voter, les femmes peuvent, en politique, leur faire plus de bien, ou de mal, que si elles avaient ce droit. Donc que nos Législateurs donnent au plus tôt le droit de voter aux veuves et aux filles, majeures; mais qu'ils se gardent bien de le donner aux femmes mariées. Il me semble, en outre, que le premier exerci-

ce de libre choix de la première femme a été assez désastreux pour assagir les législateurs, et toutes les Eves...

Marie-B. Choquette.

Québec.

Mme A.-A. THIBAudeau,

Epouse de M. le sénateur Thibaudeau. Si toutes les femmes intelligentes, éclairées votaient: si les autres s'abstenaient. Quel rêve!... De même que pour ces messieurs..., je pense.

E.-L. Thibaudeau.

LADY DRUMMOND

Présidente du "Women's Club".

The woman's suffrage is not a question on which I have done any hard thinking, but I may say at once that I have far more sympathy with the cause than I have with the "methods" of some of its advocates: though it is possible that there is something in the view of those many fine and cultured spirits who are its convinced supporters, that these bold and impudent and turbulent methods are, at the present stage, a quite necessary evil!

Let me say, however, that I think the strongest argument that can be used in its favour is the "woman liners" of woman, an argument which is surely weakened by the turbulent behaviour which has characterised some of these recent demonstrations in London.

If our vote as women is to have any value in the world at all it must be because it represents the distinctively feminine element in character and life. It is the difference between men and women that constitutes our claim. The more womanly "She" is, the more she is needed, the more masculine the less! The "masculine" is already there in sufficient force!

By "feminine" I do not mean anything weak, neutral, colourless, "Freedom and knowledge, as well as virtue, are daughters of the most High", and whatever tends to develop and strengthen our individuality must take us more not less "woman". This is a plea which I should like to see more strongly presented more fortified by the action of our woman suffragists!

Julia Drummond.